

ENFANCE JEUNESSE QUARTIERS
AN

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 NOVEMBRE 2007

DELIBERATION

OBJET : Location de structures démontables

Rapporteur : Joseph FORES

Chaque année, une aide municipale est accordée aux associations ayant loué un chapiteau selon les règles suivantes :

- ✓ manifestation se déroulant dans les secteurs excentrés ;
- ✓ prise en compte d'une seule location annuelle ;
- ✓ aide municipale limitée à 60 % de la dépense engagée sans pouvoir dépasser la somme de 950,00 €.

Pour cette année, la seule association concernée est :

- **Comité des Fêtes de Lomener**

- Dépense : 2 635,03 €
- Aide municipale : 950,00 €

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable des commissions « Enfance, Jeunesse, Éducation, Sport, Culture, Vie Associative, Prévention et Insertion », et « Finances, Ressources Humaines, Administration Générale », après en avoir délibéré,

- **DONNE** son accord pour le versement de l'allocation ci-dessus à l'association Comité des Fêtes de Lomener.

Délibération adoptée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Premier Adjoint

Joseph FORES